



**Cfdt:**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



L'AIDE AUX FRAIS D'ETUDE

Alternance

BTS

Classes prépa

IUT

Statut des IEG

## Pour qui?

L'AFE (Aide aux Frais d'Etude) s'adresse aux salariés de plus d'un an d'ancienneté dans les IEG, dont **les enfants à charge, de moins de 20 ans font des études supérieures, et de 20 à 25 ans quel que soit le niveau étudié.** Ce dispositif est accordé pour chaque enfant éligible **sans conditions de ressources** pour les parents.

## Conditions

Les enfants doivent suivre leur cursus en France, dans un autre pays de l'UE ou de AELE. **Il peut s'agir d'une formation initiale classique, d'une formation en alternance ou d'études par correspondance.** Pour les enfants de plus de 20 ans, le dispositif s'étend aux formations niveau IV et V (CAP, Bac Pro...).

## Comment?

L'AFE se présente sous la forme d'une aide mensuelle d'un montant de 95,09€\*. Réexaminée chaque année sur demande, l'aide est versée pour une durée maximale de 5 ans dans la limite de 60 versements. Elle peut être complétée par un versement forfaitaire unique de 1056,59€\* pour les étudiants boursiers.

\* au 1<sup>er</sup> janvier 2017

## Formulaire

Le formulaire de demande est accessible sur :

<https://edemandesrh-enedis-grdf.eu.people-ask.com/employee/request/create/situation-personnelle-et-familiale/aide-aux-frais-detudes-afe/>

La demande est à renouveler chaque année

## Contact

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter **vos représentants CFDT DR Centre Val de Loire.**

